

Nord et Sud

L'arythmie climatique

Emilio Lèbre La Rovere, Jean-Charles Hourcade

DANS **REVUE PROJET** 2024/3 (N° 400), PAGES 64 À 69
ÉDITIONS **C.E.R.A.S**

ISSN 0033-0884

ISBN 9791095606918

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-projet-2024-3-page-64.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour C.E.R.A.S.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

III- Pour un

LANGAGE

commun

La transition écologique mobilise notre monde aux allures de tour de Babel, où semble perdurer un dialogue de sourds. Un langage commun est-il possible, entre pays du Nord et pays du Sud, entre acteurs politiques, économiques et militants, entre vies quotidiennes et ambitions souveraines ?

L'interdépendance entre tous ces acteurs fait son chemin dans les consciences. La transition écologique pourrait prendre la forme d'un nouveau contrat social.

Nord et Sud

L'arythmie climatique

Nombreux sont les achoppements entre hémisphères sur l'enjeu climatique, trop longtemps découplé de celui du développement. En cause : un multilatéralisme tronqué et des mécanismes financiers internationaux obsolètes.



EMILIO LA ROVERE ET JEAN-CHARLES HOURCADE

Sans engagement des pays en voie de développement dans des efforts de décarbonation, les objectifs de l'Accord de Paris resteront hors d'atteinte. La dernière COP28 n'a pu que constater le peu de progrès effectués pour les y aider et énonce de façon très franche des conditions de déblocage, révélatrices de l'état d'esprit du Sud¹ : priorité à sa mise en capacité de relever le problème *via* « un système économique international favorable à un développement soutenable » ; refus « de mesures constituant une discrimination injustifiée ou une restriction déguisée au commerce international » ; enfin, nécessaires « évolutions de rouages fondamentaux de l'économie conduites de façon non conflictuelle et non punitive ».

Les mots traduisent ici une ambiance de doute sur le multilatéralisme dans un contexte de

tensions géopolitiques et de malentendus accumulés sur plus de trente ans. L'affaire climat fut, en effet, mise à l'agenda international lors d'un G7, en 1988, où George Bush père et Margaret Thatcher proposèrent une « Convention Climat », trois ans seulement après les premières prédictions d'un réchauffement planétaire par des modèles climat tridimensionnels. Cette rapidité de réaction s'expliquait par des inquiétudes sur la sécurité énergétique après le contre-choc pétrolier de 1986, avec des prix du pétrole si bas qu'ils entraîneraient une dépendance accrue vis-à-vis de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep). On parlait donc d'une dynamique « occidental-centrée ».

Présents à Rio de Janeiro en 1992, les pays du Sud imposèrent que la Convention Climat s'inscrive dans la perspective de développement soutenable du rapport Brundtland (1986) et que l'allègement de la pauvreté soit retenu comme « *first and over-riding priority* » avec le principe de « *responsabilité commune*,

¹ Le terme de « Sud » est ici utilisé pour désigner l'ensemble G77+Chine qui constitua (et constitue encore informellement) un groupe identifié dans la négociation climat.

« Le Nord et le Sud ne se comprennent pas »

mais différenciée ». Les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) crurent être quittes de ce principe en affichant des objectifs de stabilisation de leurs émissions à échéance 1990, sans que ceux du Sud ne fassent de même. Les premiers passèrent donc de problématiques de fiscalité carbone à celles de quotas d'émission et de marchés carbone.

Climato-centrisme dépassé

C'est selon cette logique que naquit le Protocole de Kyoto en 1997. On adoptait ainsi un paradigme réduisant la justice climatique à une dispute sur le partage d'un budget d'émissions plutôt que de se centrer sur les liens entre climat et développement. Un silence poli accueillit la proposition brésilienne d'un fonds payé par les pays développés qui ne respecteraient pas leurs engagements.

L'impasse éclata quand le G77 déclara qu'il n'y aurait pas de marché carbone sans un (impossible) accord sur l'allocation des droits d'émettre, alors que le Sénat des États-Unis se prononçait à l'unanimité contre tout protocole ne prévoyant pas de contribution significative des pays en développement. On vota en dernière minute un mécanisme de développement propre, par lequel les pays du Nord pouvaient acheter des permis d'émissions supplémentaires *via* des réductions effectuées



Emilio La Rovere

auteur du Giec (2^e, 3^e, 4^e et 5^e rapports) membre de la commission Stern-Stiglitz (2017) sur les prix du carbone, professeur à l'Université fédérale de Rio de Janeiro.



Jean-Charles Hourcade

Cired, auteur-coordonateur au Giec (2^e et 3^e rapports), auteur du rapport 1,5 °C et de la synthèse du 6^e rapport.

par des projets financés dans les pays du Sud. Les efforts pour sauver le Protocole de Kyoto par un dispositif de transfert Nord-Sud échouèrent à la COP6 de La Haye, en 2000. On mit l'échec sur le compte de George Bush-fils et on recentra l'attention sur l'objectif quantitatif de +2 °C; la COP15 de Copenhague fut ouverte sans changer de paradigme. C'est à Cancún, à la COP16 de 2010, que fut abandonné le climato-centrisme, en associant réduction des émissions et accès équitable à un développement durable.

L'Accord de la COP21 de Paris, en 2015, rompit avec l'idée d'un objectif global diffracté par pays et entérina une approche avec des engagements sur des « contributions déterminées au niveau national » (CDN), dont le déploiement effectif et le renforcement seraient assurés par des dispositifs, non définis, de coopération internationale. Or, très vite, la dynamique portée par la COP21 fut enrayerée par de nouveaux malentendus après la publi- ...

lionnaires majoritairement situés dans l'OC-DE. L'enjeu de réorienter une partie de cette épargne est posé. En incitant, par exemple, un couple de propriétaires français à investir dans des projets « bas carbone » au Sud au lieu d'acheter un troisième logement ou de placer leur argent dans l'art moderne. L'inflexion serait conforme au principe de responsabilité commune et différenciée.

Le manque d'argent n'est pas vraiment en cause. C'est plutôt le nombre d'initiatives de projets bas carbone viables, pour beaucoup découragées par des obstacles institutionnels, des jeux d'influence et des difficultés d'accès

à des prêts à taux d'intérêt non usuraires. La moitié des pays du Sud est en situation de surendettement et en dessous d'une notation BB³, contrainte de payer des taux d'intérêt supérieurs à 21 %.

La mondialisation élaborée depuis quarante ans sous l'égide du capitalisme financier a produit ses effets. Elle a créé un sous-investissement chronique en infrastructures:

3 Cette note, donnée aux États par des agences de notation, vise à mesurer le risque de non-remboursement des dettes que présente l'emprunteur. La meilleure note est AAA. La D indique une situation de faillite.



POUR ALLER + LOIN



🕒 Malcolm Ferdinand,
« Pour une écologie
décoloniale », dossier,
« Écologie. Mobiliser
les indécis », n°375,
avril-mai 2020.

🕒 Sur les mécanismes
financiers et la dette des
pays du Sud, voir le dossier
« Faut-il toujours payer ses
dettes ? », n° 380,
février-mars 2021.



principe de « *fair value* »⁴ dans les normes comptables, valeur pour l'actionnaire dominant la gestion des entreprises, préférence des intermédiaires financiers pour l'immobilier et le foncier, ou encore règles de Bâle III⁵ qui expliquent la frilosité des banques vis-à-vis d'investissements dont les temps de retour dépassent huit ans.

On comprend que les pays de l'OCDE hésitent à transformer des mécanismes qu'ils ont façonnés et qui sont des leviers de leur influence dans un monde en mutation rapide. Cette situation a malheureusement généré des malentendus sur le climat qui s'aggraveront avec les revendications sur l'adaptation et les « pertes et dommages ». En effet, l'amélioration des capacités d'adaptation dépend de la réduction des déficits en infrastructures de santé, gestion de l'eau et systèmes d'alerte qui eux-mêmes résultent en partie de la gouvernance macro-financière mondiale.

⁴ Le principe de « *fair value* » (ou juste valeur) revient à évaluer le prix d'un actif à son prix de marché instantané et non à son prix d'achat ; il pousse à acheter un actif (immobilier, firme en difficulté) en espérant le revendre avec une plus-value plutôt que de prendre le risque d'investir dans des outils de production.

⁵ Sur les accords de Bâle, voir l'article de Jézabel Couppey-Soubeyran, « Pouvoir du lobby bancaire », dans le dossier « Faut-il toujours payer ses dettes ? » de la *Revue Projet*, n° 380, février 2021.

L'Europe passera pour hypocrite comme à l'époque de Kyoto si, sans discuter de cette gouvernance, elle annonce une taxe carbone aux frontières pour protéger ses industries, tandis que ses banques soutiennent la production

d'hydrogène ex-biomasse en Afrique en substitution de gaz naturel, sans s'assurer que cette production est cohérente avec les priorités des pays d'accueil.

La nécessité d'évolution des narratifs concerne aussi le Sud, quand il proteste contre l'insuffisance des aides tout en rejetant toute conditionnalité au nom de son autonomie dans ses choix de développement. Il est, de fait, difficile d'imaginer qu'un donateur soit généreux sans faire attention à l'usage des fonds.

On ne peut donc réorienter nos modes de développement, au Nord et au Sud, sans toucher à des éléments centraux de la régulation internationale. Si on s'accorde sur ce point, ce qui n'est pas fait, il est possible de définir un plan de charge assez simple à suivre sur le papier. D'abord, baisser le coefficient risque d'investissements bas carbone pour convaincre les intermédiaires financiers d'y placer l'argent de leurs mandants. Ensuite, le faire *via* des garanties publiques sans peser sur les contribuables : l'État perçoit des taxes sur les projets réussis et ne paye que si les projets échouent.

Les pays du Sud bénéficieraient de garanties AAA et mobiliseraient l'épargne privée à des taux d'intérêt raisonnables pour financer des infrastructures bas carbone. Cette mobilisation libérerait l'argent des banques de développement pour la fourniture des besoins

de base des populations, peu lucratifs mais cruciaux pour leur capacité d'adaptation au réchauffement.

En faisant émerger une classe d'actifs bas carbone reconnue par les marchés financiers et les agences de notation, on réduirait l'attractivité des placements immobiliers et fonciers et on créerait un effet d'entraîne-

évinçant des « petits », plus propices au développement territorial, mais dont les coûts de montage, les arbitrages administratifs et la multiplicité des guichets découragent les porteurs.

L'air du temps n'est pas au multilatéralisme. Or ce sont bien, *in fine*, les instruments actuels de financement du développement qu'il




Faire baisser le risque lié aux investissements bas carbone permettrait de convaincre les financiers d'y placer de l'argent.



ment macroéconomique *via* l'orientation de l'épargne vers des secteurs productifs et le déblocage du potentiel de croissance de pays en surendettement, qui représentent 40 % de l'économie mondiale⁶.

La difficulté commence quand on se rend compte que ce type de mécanisme, pour être crédible, devrait être porté par un fonds multilatéral de garantie, avec des choix de projets encadrés par des règles communes, y compris l'utilisation d'une valeur du « carbone évité ». Il le faut pour minimiser les tractations politiques, prévenir les soupçons de « colonialisme vert » et corriger la tendance à privilégier les « grands » projets en

s'agit de faire évoluer. Nous sommes face à deux options. La première : se résigner à voir le dossier climat pris en otage par la géopolitique. La seconde : travailler sur des options à même de dénouer le nœud gordien environnement-développement. C'était tout le pari de la création du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) en 1972 : faire des questions d'environnement un chantier pour la coexistence pacifique de systèmes antagoniques.

Mais le Sud a changé. Aider n'est pas seulement donner un poisson, mais apprendre à pêcher. Telle était la thématique de l'aide au développement. Aujourd'hui, le Sud a appris à pêcher et demande qu'on lève les obstacles qui l'empêchent d'accéder à des outils de pêche, de s'associer à leur fabrication et à l'invention d'outils plus efficaces. 

⁶ Sur ces mécanismes, voir Jean-Charles Hourcade, « L'économie d'un accord-mondial sur le climat dans le monde "tel qu'il est" », *Revue de l'OFCE*, n° 176, 2022.